

PAC Plus 2015

Prévention de la récidive auprès des conducteurs infracionnistes

Expérience fribourgeoise

Me André Demierre, Chef de service



Mandat légal de l'OCN en matière de prévention

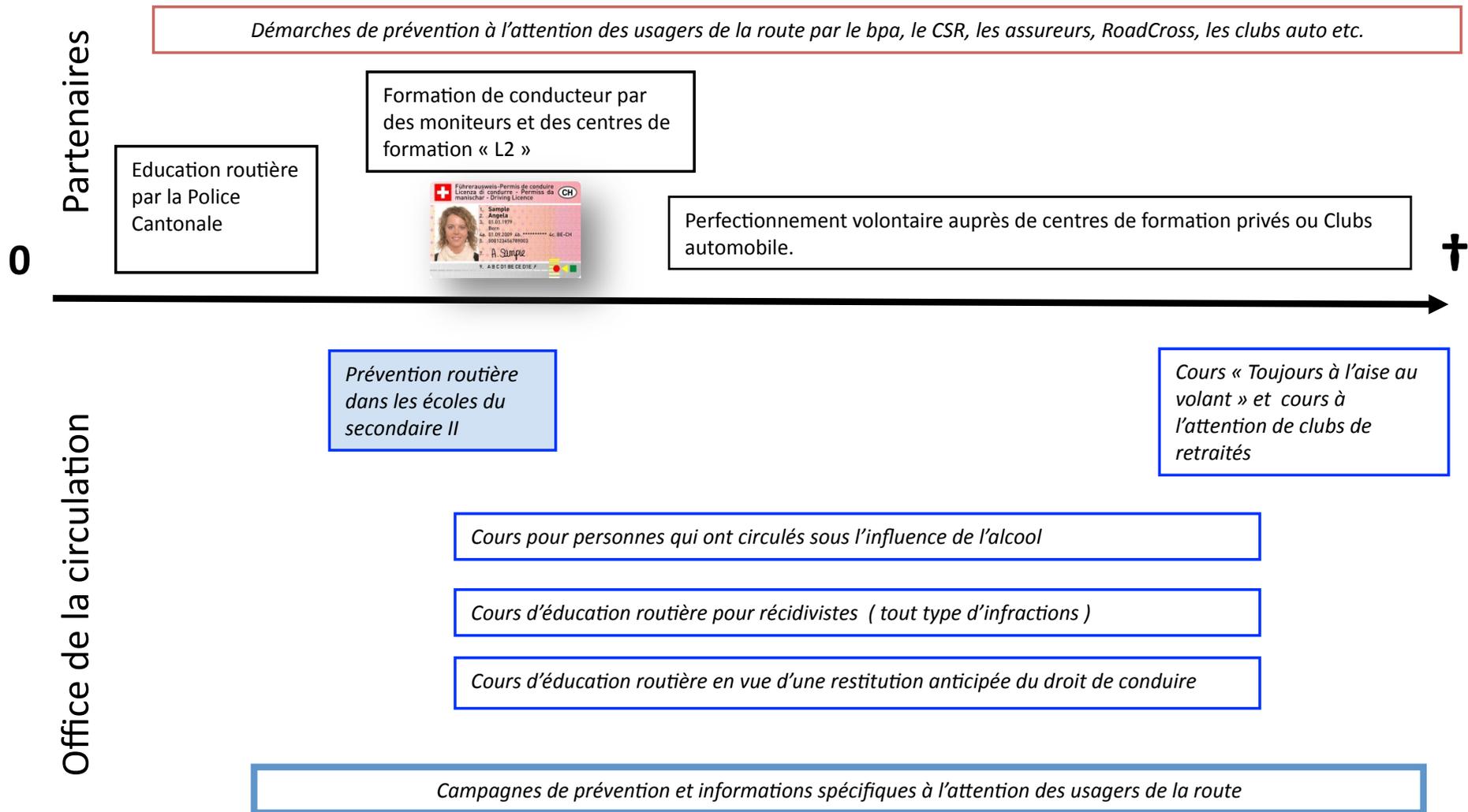
L'OCN exerce les tâches et les activités suivantes :

...

- d) il organise les cours d'éducation routière;
- e) il favorise la prévention routière et déploie toute activité utile dans ce cadre;

Arrêté d'exécution de la LALCR art. 2

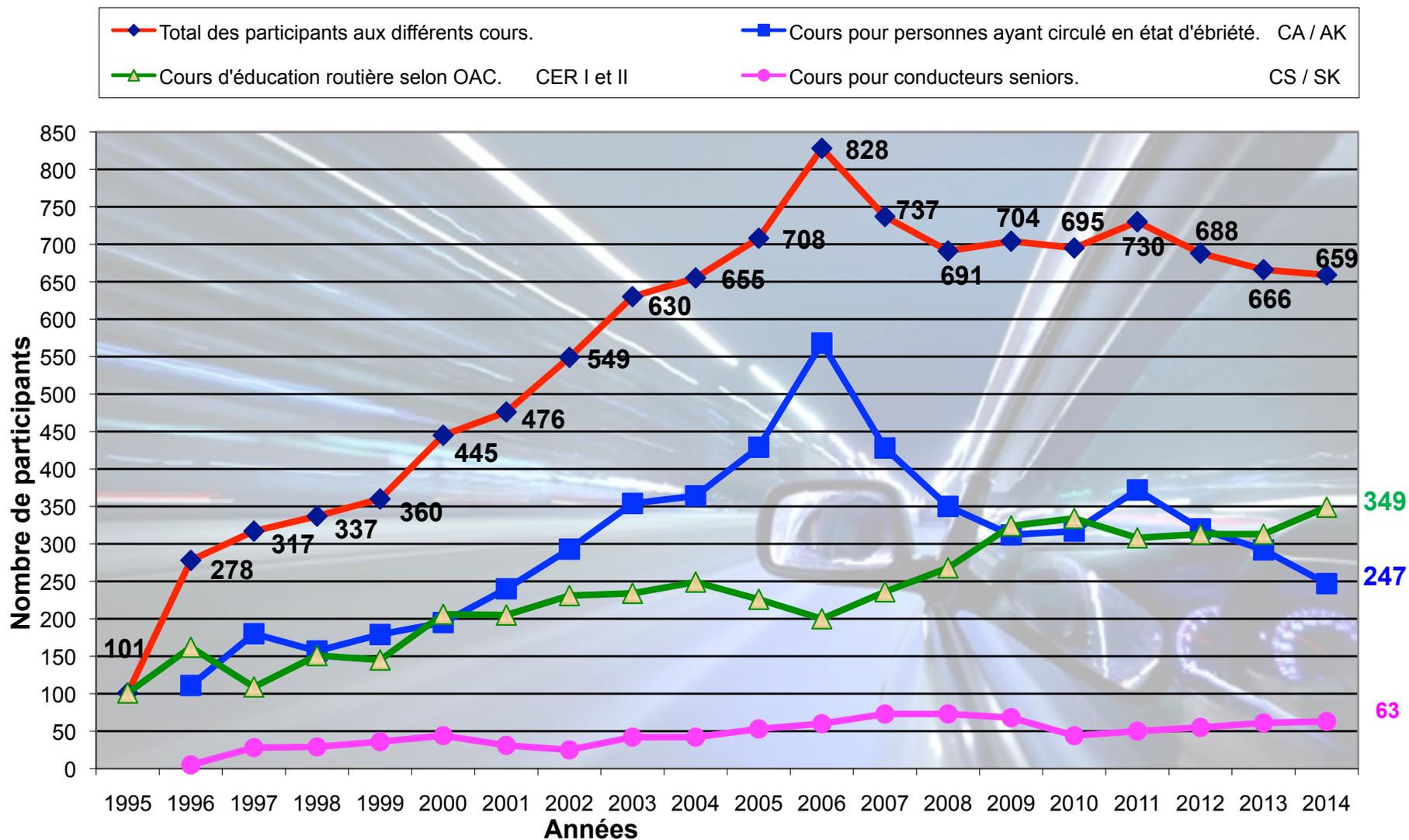
Le secteur prévention de l'OCN dans le parcours d'un conducteur



Petit historique

- **1995** Création d'un poste d' «instructeur de la sécurité routière» chargé de mettre en place les cours d'éducation routière nouvellement entré en vigueur et de surveiller l'activité des écoles de conduite.
- **2001** Redistribution des activités de surveillance des écoles de conduite. Création d'un poste de chargé de prévention (à 60 % puis 80%) dédié principalement aux cours de prévention de la récidive et à la prévention primaire.
- **2006** Création du secteur prévention avec un 100 % puis 120% équivalent plein temps.
- **2011** Engagement d'un second chargé de prévention à 100%.

Evolution participation aux différents cours



OCN Prév. 18.12.2014

Cours proposés et participants

Cours pour conducteurs infractionnistes à l'OCN

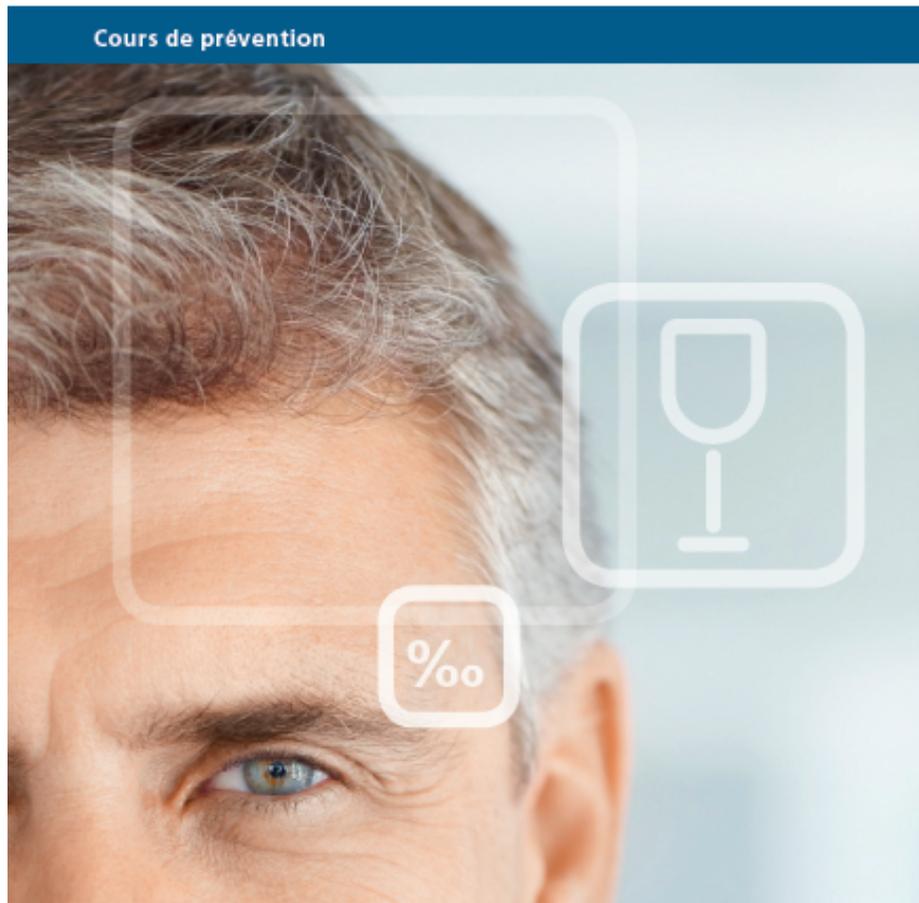
- Cours « alcool » 1996-2014 5'710 Participants
- Cours « CER » 1995-2014 4'470 Participants
- Cours « CER II,III » 2007-2014 219 Participants
- Cours « seniors » 1997-2014 702 Participants
- **Total 11'101 Participants**

Prévention dans les écoles du secondaire II

- 1995-2001 1'308 Jeunes
- 2002-2014 20'846 Jeunes
- **Total des 17-24 ans 22'154 Jeunes**

Contenu du cours « Alcool au volant-jamais ! »

Conduite responsable



Programme de la journée

8h00 – 8h05	Accueil
8h05 – 8h35	Introduction et évaluation préliminaire
8h35 – 10h00	Conséquences d'une infraction routière sur le plan pénal et administratif
10h00 – 10h15	Pause café
10h15 – 11h00	Conséquences d'une circulation en état d'ébriété sur le plan civil (assurances)
11h00 – 11h50	Travail de groupe: analyse d'un cas concret
11h50 – 13h15	Pause de midi
13h15 – 14h15	Aspects médicaux liés à la consommation d'alcool
14h15 – 15h15	Motifs psycho-sociaux touchant à la consommation d'alcool
15h15 – 15h30	Pause
15h30 – 16h15	Travail de groupe: alternatives à la consommation d'alcool / stratégies à adopter en vue d'éviter une récidive
16h15 – 16h45	Evaluation finale et appréciation du cours

Vous avez été dénoncé(e) pour avoir conduit sous l'influence de l'alcool. Vous aimeriez en savoir plus sur les conséquences juridiques. Vous voulez également vous informer sur les aspects médicaux et psychologiques de la consommation d'alcool en rapport avec la conduite automobile et, surtout, vous voulez éviter qu'un nouveau problème de ce genre ne se reproduise.

Alors, si vous comprenez suffisamment la langue française, n'hésitez pas à vous inscrire au cours :

Conduite responsable

Alcool au volant – jamais !

Le but de ce cours est de vous informer sur les conséquences d'une infraction à la loi sur la circulation routière et d'élaborer de façon responsable, avec différents conférenciers, des stratégies alternatives afin d'éviter une récidive. Ce cours est mis sur pied par l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN) dans le cadre de son activité générale de prévention. Il se déroule selon le programme figurant sur la dernière page de ce document. Le coût d'inscription s'élève à 200 francs. Il ne tient pas compte des frais liés à la prise de la décision administrative.

L'inscription à ce cours est volontaire. Il sera cependant tenu compte, dans le cadre des minima légaux, de votre engagement lorsqu'il s'agira de décider de la mesure administrative qui devra obligatoirement être prononcée. Cette mesure peut être un avertissement ou un retrait de permis d'au moins un mois pour les taux situés entre 0,5 et 0,79 ‰. Dès 0,8 ‰, un retrait de permis de trois mois au minimum est inévitable.

Informations pratiques et modalités d'inscription

Avant le cours



- Remplissez le bulletin d'inscription ci-joint sans oublier de cocher l'une des dates qui vous est proposée. **La date choisie ne pourra pas être reportée.**
- Afin que la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière puisse tenir compte de votre engagement, retournez, **dans le délai indiqué**, le bulletin d'inscription dûment complété.
- N'oubliez pas la date de votre cours, **aucune nouvelle convocation ne vous sera envoyée.**

Le jour du cours



- Vous êtes attendu(e) à **8 heures précises** dans l'auditoire se trouvant au 1^{er} étage de l'OCN, route de Tavel 10 à Fribourg.
- L'OCN dispose d'une cafétéria où seuls des automates à boissons sont à disposition. A proximité se trouvent différents restaurants.
- Les places de stationnement dans l'enceinte de l'OCN sont limitées. Merci de respecter les marquages et les indications sur place.

Ce que Via sicura a introduit...

1^{er} paquet de mesures entré en vigueur le 01.01.2013

Détermination de l'aptitude à conduire et des qualifications nécessaires à la conduite

2^e paquet de mesures entré en vigueur le 01.01.2014

Détermination de l'aptitude à conduire en cas de forte alcoolémie (1,6‰ au 01.07.14)

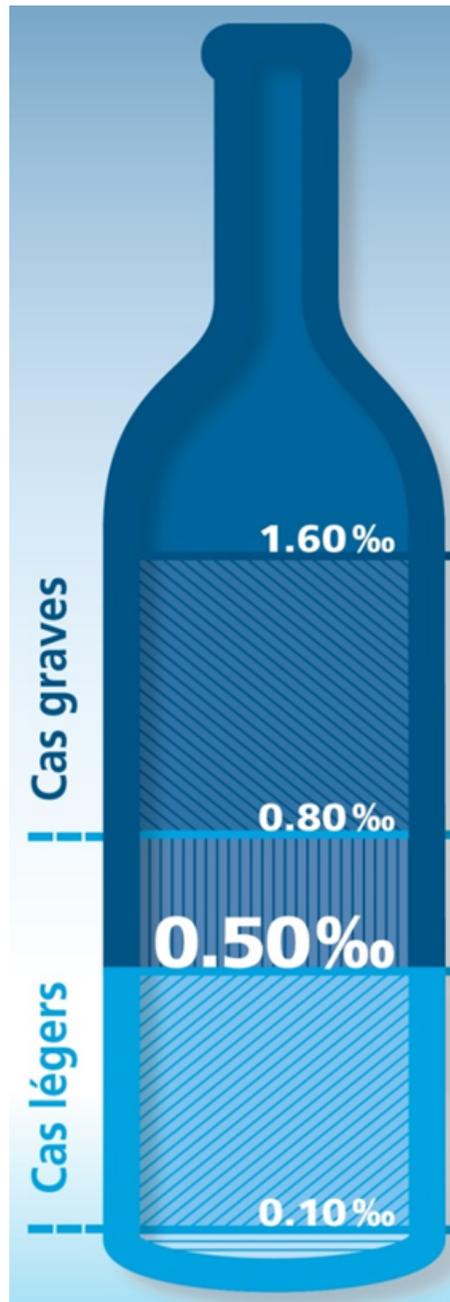
Interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool pour certains groupes de personnes (nouveaux conducteurs, conducteurs de poids lourds ou de bus)

3^e paquet de mesures: Entrée en vigueur prévue 2016 - 2018

Formation complémentaire de conducteurs fautifs

Notre avis après 19 ans d'expérience

- Privilégier des solutions **simples et accessibles** et administrativement peu contraignantes.
- Privilégier, dans un premier temps, les informations pragmatiques et directement **utiles** à «Monsieur tout le monde».
- Le cours «alcool» pour primo-délinquants ne peut **pas** être **un outil de détection de la dépendance**. Via-sicura a introduit d'autres mesures pour cela.
- Ne pas oublier que les participants aux cours «alcool» sont majoritairement **des personnes qui ont fait des mauvais choix en matière d'alcool et de conduite** et qui n'ont pas forcément de «problème» avec le produit.



- Merci pour votre intérêt et pour votre engagement en faveur de la sécurité routière.
- Nous restons à votre disposition pour vos éventuelles questions.

www.ocn.ch